

## **CDC de consultation**

### **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Pôle Véhicule du Futur**

#### ARTICLE 1 : CONTEXTE - ENJEUX

##### 1. Le contexte

Né en 2005, le Pôle de compétitivité Véhicule du Futur fédère les acteurs industriels, académiques et de la formation dans le domaine des véhicules et des mobilités du futur : automobile, transports terrestres, mobilité.

Implanté initialement en Alsace et Franche-Comté, il recouvre l'Est de la France avec les régions Bourgogne Franche-Comté et Grand Est.

Il a pour mission d'améliorer la compétitivité des entreprises :

- Par l'innovation depuis l'émergence de projets collaboratifs jusqu'à leur accompagnement à la mise sur le marché
- Par la Performance industrielle des entreprises de la filière automobile, en effet PerfoEST, l'ARIA Association Régionale des Industries Automobile est une des activités du pôle
- Par l'accompagnement de leur croissance.

Objectifs : créer des emplois et développer l'attractivité du territoire

Les marchés adressés et domaines d'activité :

- Composants automobile / Véhicules électriques / Véhicule Hydrogène / Recyclage / Services de mobilité
- Energies et propulsion / Matériaux / Industrie du futur / Infrastructures et Communication (véhicule communicant et automatisé) / Services de Mobilité

Le Pôle en chiffres à fin 2016 :

375 adhérents dont 320 entreprises. 157 projets financés dont 27 projets européens pour un Budget global 529 M€.

Il est lauréat du Gold Label ; label européen sur l'excellence des clusters.

##### 2. Les enjeux

Le Pôle souhaite préparer l'évaluation de la phase 3 des pôles qui devrait avoir lieu en 2018 et construire une nouvelle feuille de route stratégique afin de se préparer pour le prochain Contrat de Performance des Pôles - phase 4.0 des pôles.

La feuille de route stratégique doit intégrer les deux composantes, pôle de compétitivité et ARIA PerfoEST pour la filière automobile.

## ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet de rechercher un prestataire pour assister le Pôle Véhicule du futur dans **la préparation de l'évaluation de la phase 3.0 avec l'impact économique des projets et de l'activité du Pôle d'une part et l'élaboration et la rédaction d'une feuille de route stratégique pour la phase 4.0 des pôles.**

Il s'agira pour l'essentiel de rédiger le dossier et d'animer toutes les questions qui se posent.

## ARTICLE 3 : PRESTATIONS ATTENDUES PAR ETAPES

Le candidat s'engage, s'il est retenu, à réaliser les actions suivantes :

### **1- Les impacts économiques des projets d'innovation et des projets structurants**

Le pôle dispose de beaucoup de données quantitatives :

Sur les projets d'innovation, le Pôle incrémente les données DGE pour les projets financés à succès technologique et /ou commercial.

Il dispose grâce à un outil CRM performant de toute la traçabilité des données et des nombreuses actions pour accompagner les projets et les entreprises dans leur développement.

Notre besoin est d'identifier les indicateurs pertinents et de mettre en forme les impacts économiques d'une manière synthétique pour pouvoir communiquer sur l'impact des projets avec deux cibles, les financeurs publics et l'évaluation.

Livrables : recommandations sur la mesure des impacts et leur mise en valeur et livrables pour l'évaluation.

### **2- La valorisation des actions du Pôle (Innovation et Performance industrielle) et leurs impacts**

Notre besoin est de valoriser les nombreuses actions au-delà des projets collaboratifs d'innovation et des projets structurants que sont l'accompagnement au développement des entreprises et l'accompagnement des entreprises de la filière automobile sur la performance industrielle et les compétences.

Le Pôle dispose grâce à un outil CRM performant de toute la traçabilité des données et des nombreuses actions pour accompagner les projets et les entreprises dans leur développement.

Notre besoin est d'identifier les indicateurs pertinents et de mettre en forme les impacts économiques d'une manière synthétique pour pouvoir communiquer sur l'impact des actions du Pôle avec deux cibles, les financeurs publics et l'évaluation.

Livrables : recommandations sur la mesure des impacts et leur mise en valeur et livrables pour l'évaluation.

### **3- Réécriture de la Feuille de route stratégique en préparation du prochain CPO**

Le Pôle a engagé une réflexion stratégique avec les membres de son Conseil d'Administration : relecture de sa vision, priorisation de ses technologies et réécriture des feuilles de route stratégiques.

En effet, la rédaction de CPO en cours date de 2012, les marchés et technologies adressées ont beaucoup évolués ainsi que les acteurs en présence et l'extension du territoire du Pôle aux territoires des deux grandes régions Bourgogne Franche-Comté et Grand Est est à prendre en compte.

Le travail est initié avec les ressources internes du Pôle, qui sont experts des marchés et technologies mais n'ont pas la disponibilité de rédiger les feuilles de route stratégiques.

Toute la chaîne de valeur par DAS doit être prise en compte : participation aux programmes nationaux et Européens, projets collaboratifs, projets structurants, animation d'éco-systèmes, compétences et formations, ...

Livrables : feuilles de route stratégiques et livrables nécessaires pour le prochain CPO des pôles

#### **4- Structuration de la chaîne de valeur par rapport à la filière automobile**

La filière automobile représente environ 2/3 de nos adhérents entreprises. Elle est la plus première filière de France en nombre d'emplois et véhicules assemblés sur l'EST en ajoutant le Grand Est et la Bourgogne Franche-Comté.

L'enjeu est de faire de la filière de l'EST la filière la plus performante de France, dans le top 3 des filières automobile européenne.

Notre besoin est de structurer la chaîne de valeur par rapport à la filière automobile et de définir une feuille de route stratégique filière automobile EST avec la définition des cibles d'entreprises, des plans d'actions, des ressources et financement associés, des indicateurs pour mesurer à 3 ou 5 ans les impacts et l'atteinte des objectifs.

Livrables : feuille de route stratégique filière automobile EST avec les pistes de financement associées.

#### **ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION**

Les délais prévisionnels d'exécution sur lesquels le prestataire s'engage sont les suivants :

- Septembre 2017 : démarrage de la prestation
- Décembre 2017 : recommandations sur la mesure des impacts et leur mise en valeur pour les projets et les actions du pôle (lots 1 et 2) & architecture des feuilles de routes stratégiques (lot 3) & écriture de la feuille de route filière automobile EST (lot 4)
- Mars 2018 : fin des lots 1 et 2 et 3 hormis livrables pour l'évaluation et la préparation de la phase 4.0
- La fin de la mission dépendra du calendrier de l'évaluation des pôles et de la phase 4.0 des pôles, estimée entre mi et fin 2018

#### **ARTICLE 5 : SUIVI DE L'ACTIVITE PAR LE PRESTATAIRE**

Un compte-rendu de l'avancement du dossier, sous forme de procès-verbal de chacune des réunions incluant un programme d'action, sera remis au Pôle Véhicule du Futur.

A minima un point d'avancement sera réalisé tous les mois.

Tout autre échange avec le porteur se fera par l'intermédiaire d'emails, d'appels téléphoniques ou de visio-conférences.

#### ARTICLE 6 : CONTRAINTES

Des déplacements étant à prévoir par le prestataire, tous les frais occasionnés (déplacements, hébergement, restauration,...) pour mener à bien la mission d'assistance, objet du présent marché sont à la charge du prestataire.

#### ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le titulaire, son personnel ainsi que ses éventuels sous-traitants sont tenus de respecter la confidentialité qui s'attache à la réalisation de la prestation et de faire preuve de discrétion professionnelle.

Sauf accord préalable du Consortium, ils s'interdisent notamment toute communication écrite ou verbale, à des tiers, de faits, informations, études et décisions dont ils auraient connaissance en cours d'exécution du marché.

Les supports (fichiers ou documents) transmis ou mis à disposition du prestataire dans le cadre de la prestation sont confidentiels. Ils ne peuvent en aucun cas, ni être utilisés pour un autre usage que celui de la réalisation du marché, ni transmis à des tiers et devront être restitués à l'administration à sa demande.

L'ensemble des documents produits en cours de marché sont la propriété du porteur.

#### ARTICLE 8 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Libellé	Pondération
Valeur technique au regard de la note méthodologique établie par le candidat	70 %
Prix des prestations	30 %

La note méthodologique établie par le candidat mettra en évidence les dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution des prestations (maximum 6 pages recto-verso hors annexes).

Elle comportera les éléments permettant d'évaluer :

- l'équipe en charge de la réalisation des prestations au profit du Pôle : indication de la composition de l'équipe dédiée, du niveau de formation des intervenants et de leur expérience professionnelle dans le domaine – 40%.
- la méthodologie proposée pour la réalisation de chacune des étapes citées dans le cahier des charges techniques particulières : compréhension des enjeux et des attentes, indication des éléments permettant de juger de la pertinence du plan de réalisation des objectifs proposés et de leur restitution, ... – 30%

Le budget global alloué à la consultation est de 50 K€ HT maximum

#### ANNEXE 9 : PROCESSUS DE SOUMISSION

**Délai de réponse souhaitée** : les offres sont à remettre par voie électronique pour le mardi 16 mai 12h00 au plus tard

A [em@vehiculedufutur.com](mailto:em@vehiculedufutur.com)

L'audition des prestataires présélectionnés se fera un mois plus tard vers le 15 ou 16 juin 2017.

ANNEXE : AUCUN DOCUMENTS TRANSMIS A TITRE INFORMATIF, se référer au site internet [www.vehiculedefutur.com](http://www.vehiculedefutur.com)